



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la désignation d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une
mission de suivi environnemental de la zone de compensation
de l'aire de camping-cars sur le site d'Arjuzanx**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 20 avril 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'une aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 février 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARLU ETEN Environnement, sise 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Mission confiée** : réalisation d'une mission de suivi environnemental de la zone de compensation de l'aire de camping-cars comprenant notamment l'élaboration d'une charte environnementale à destination de toutes les entreprises (y compris sous-traitants) intervenant sur le chantier, la mise en forme et la transmission des données liées aux zones humides identifiées sur le site compensatoire à la Commission locale de l'Eau du SAGE MIDOUZE ainsi que des visites sur site et la rédaction d'un compte-rendu
 - **Montant total** : 4 125,00 € HT soit 4 950,00 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 21 FEV. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE